

Swiss Athletics – communiqué de presse du 25 janvier 2012

Pascal Mancini en difficulté

Le sprinter Pascal Mancini (Stade Genève) ne participera à aucune compétition durant la saison en salle 2012. Cette décision fait suite à une erreur médicale. Lors d'un traitement visant à soulager des problèmes articulaires durant une période d'entraînement, Pascal Mancini s'est vu administré un produit interdit au lieu d'une substance autorisée.

Le 30 septembre 2011, dans le cabinet médical du docteur Gontran Blanc, Pascal Mancini s'est vu injecté par erreur de la nandrolone à la place de cortisone. Gontran Blanc a confirmé à Pascal Mancini qu'il a tout de suite informé Antidoping Suisse de ce fait.

Suite à deux contrôles hors compétition les 20 novembre et 8 décembre 2011, Pascal Mancini a été testé positif à la substance interdite précitée. Pour cette raison, Antidoping Suisse a ouvert une procédure contre Pascal Mancini.

Dans ce contexte, Pascal Mancini a décidé d'ouvrir une procédure judiciaire contre Gontran Blanc, pour négligence.

En l'état actuel de la procédure, Pascal Mancini ne fera aucun commentaire.

Contact médias : Beat Freihofer, Chef Communication Swiss Athletics (031 359 73 09, 076 331 85 12)